AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 1037-42-2026
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1037-2017, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE RÉSIDENTIELLE PDA10-07, RUE DU FAUBOURG

AVIS est par les présentes, donné aux personnes intéressées :

Qu'à sa séance ordinaire tenue le 6 juillet 2026, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le premier projet de Règlement 1037-42-2026 tel que plus amplement décrit ci-après.

Que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), ce premier projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation à l'hôtel de ville, située au 88, boulevard de Bromont à Bromont, le 21 juillet 2026 à 19 h 00.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du conseil qu'elle désigne, présentera le premier projet de règlement et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer sur ces sujets.

Le premier projet de Règlement 1037-42-2026 s'applique aux zones PDA10-07 et P6-04, rue du Faubourg (projet Faubourg 1792).

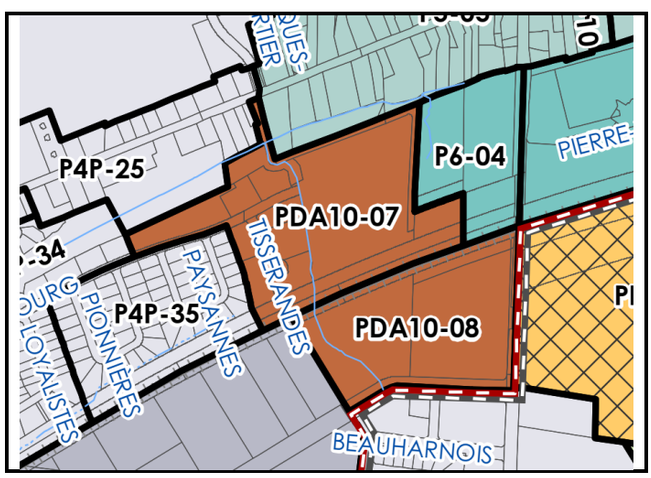

Le premier projet de Règlement 1037-42-2026 vise à agrandir la zone PDA10-07, au détriment d'une partie de la zone P6-04, afin de permettre l'aménagement d'un stationnement accessoire à l'usage résidentiel dans le projet Faubourg 1792, sur la rue du Faubourg.

Des copies de ce premier projet de règlement sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au jeudi et de 8 h 15 à 12 h le vendredi, ou sur le site Internet de la ville sous cet avis public et dans la section règlements municipaux / projets de règlement en cours.

Donné à Bromont, ce 13e jour du mois de juillet 2026.

La greffière par intérim,

Marie-Pier Therrien, avocate